

M. le vice-président: A l'ordre. Je déclare maintenant que le député viole le Règlement. *(Applaudissements)*

M. MacInnis: Je suis heureux de vous avoir rappelé vos fonctions, monsieur le président.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député d'Halifax a demandé quels critères seraient utilisés. L'autre soir, je l'ai expliqué avec autant de précisions que possible. Je le répète, en ce moment, nous ne savons pas exactement quel montant sera fixé comme taux d'intérêt couvert par une garantie gouvernementale. Les vis-à-vis savent que dans l'ancienne loi, la limite était de 5 p. 100. Nous avons eu cette loi jusqu'au 30 juin 1968. Mais longtemps avant qu'elle expire, les banques avaient arrêté de prêter de l'argent.

Par conséquent, si nous décidons d'un taux d'intérêt fixe aussi bas que 5 p. 100, mettons, si le vis-à-vis veut bien utiliser ce chiffre, la loi n'aura aucune valeur pratique parce que les banques ont montré pendant plusieurs mois qu'aux taux d'intérêt actuels de l'économie, elles ne sont pas disposées à prêter de l'argent à 5 p. 100, même avec garantie de l'État.

Il s'agit, somme toute, de modifier la loi de façon que le gouverneur en conseil ait le pouvoir d'indiquer de temps en temps ce que sera ce taux d'intérêt, sans oublier qu'il doit être assez élevé pour pouvoir être appuyé et pour que les maisons de prêt offrent suffisamment de fonds, et assez bas pour qu'il soit avantageux dans le coût des facteurs qui intéressent nos agriculteurs, qui, même aujourd'hui, paient des taux bien supérieurs à ceux des prêts à terme dont j'ai parlé.

Nos vis-à-vis savent que cette disposition figure dans d'autres lois et que ces lois fonctionnent. Par conséquent, je ne vois pas la logique de vouloir fixer ce taux d'intérêt rigide, alors qu'on sait qu'en fixant un taux de 6, 7 ou 9 p. 100, ou même plus, s'il n'est pas exorbitant, signifie que nous ne sommes pas sûrs de ce qu'en penseront ceux qui ont l'argent. Nous voulons prévoir le taux optimum et nous avons besoin d'une certaine souplesse pour le fixer.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, nous voulons savoir quel barème le ministre compte employer pour calculer le taux d'intérêt qui sera en vigueur. Non seulement il ne veut pas nous révéler le taux d'intérêt, il ne

révèle pas le barème. Il s'efforce de nous faire avaler une mesure législative que nous devons refuser d'adopter, au nom de nos commettants. La même chose s'est produite, il y a quelques années, lorsqu'un autre gouvernement libéral a refusé de nous révéler ce que nous avions le droit de savoir. Il s'agit du fameux débat sur le pipe-line. *(Exclamations)*

Oui, c'était bien la même chose. Un grand nombre d'entre vous n'étiez pas ici alors, mais j'y étais. C'était à l'époque où M. Howe ne voulait pas révéler aux Canadiens les effets de ce projet de loi et les intentions de M. Clint Murchison. Il s'agissait du débat sur le pipe-line.

Il n'a pas fallu beaucoup de temps au parti libéral pour adopter la même attitude arrogante. C'est la première fois depuis qu'il a la majorité absolue, et il cherche à imposer cette mesure à l'opposition, mais ce n'est pas parce qu'il possède la majorité absolue, qu'il a le droit d'agir ainsi. A titre de député, nous n'avons pas le droit d'accepter une mesure de ce genre, lorsque le gouvernement refuse de nous dire quelle sera la formule utilisée. Le ministre pourrait fixer n'importe quel taux et nos commettants nous accuseraient d'avoir adopté ce projet de loi et d'avoir permis au gouvernement de fixer un taux d'intérêt exorbitant. Le ministre le sait très bien. Il ne saurait le nier, car il sait que c'est la pure vérité.

Nous avons le droit de demander, au nom des agriculteurs du pays, quelle formule servira à établir le taux d'intérêt que devront payer les cultivateurs. Je dis encore une fois au ministre de prendre la parole et de nous dire de quelle façon il va établir ce taux d'intérêt. *(Applaudissements)*

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, si le gouvernement n'a pas le droit de présenter une mesure législative de ce genre et si le Parlement n'a pas le droit de l'adopter, alors tous les moyens mis en action par le gouvernement conservateur, au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, devaient être contraires au Règlement. *(Applaudissements)*

L'hon. M. Harkness: Quelle excellente façon de nous lancer sur une fausse piste.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je demande au ministre de nous dire quels renseignements nous avions refusé de donner à cette époque-là. Peut-il nous le dire? *(Exclamations)*